



Conséquences du vol à l'étalage

Par **voleusedebile**, le **13/12/2013** à **14:19**

Bonjour je suis une étudiante franco allemande qui a volé bêtement une bougie sur un marché de Noël de Munich. Mon amie c'est fait prendre sur un coup de stress je m'en suis allée mais je l'ai après rejointe au poste de police de plein gré. La police nous a toutes les 2 questionnées et a pris notre témoignage. On a bien sûr tout avoué, on se sentait vraiment pas maline... Le policier m'a dit que la prochaine étape est maintenant d'attendre la lettre qui va nous être envoyée pour nous dire si on passe devant le tribunal ou on paye une simple amende. Je suis étudiante en droit (je sais ironique), et donc j'ai très peur des CSQS ! Et ce que cette erreur de jeunesse va me poursuivre à vie ? Combien de temps cela va figurer dans mon casier judiciaire ? Et ce que cela aura des CSQS sur le fait si j'ai le droit de passer certains examens ? Qu'est-ce qui m'est maintenant interdit ? Est-ce qu'il y aura toujours une trace de cette bêtise dans mon dossier ? L'accès aux USA m'est-il interdit ? Je panique et me sens très bête svp aidez moi ! Merci